

Exigence de qualité

Additionalité

Condition requise par le LBC, dorénavant la référence pour le dispositif.

Transparence - Exactitude - Complétude

Transparence liée au Label du Carbone.

L'estimation initiale du stockage carbone additionnelle est réalisée par le CRPF sur la base de la méthode LBC.

Conformément au LBC, à 5 ans, un auditeur (PEFC, EFC...certificat de gestion durable) aura en charge de vérifier la bonne mise en œuvre du projet et du stockage carbone.

Conformément au LBC, les itinéraires sylvicoles sont pris en compte et non les travaux de plantation ni de découpe. Il est également regrettable que la traçabilité du bois après coupe ne soit pas assurée.

Cohérence et comparabilité

Condition à respectée pour la le LBC.

Permanence de la séquestration carbone

Contrats de 30 ans – financement anticipé, au bout de 5 ans, sur la base du calcul de manière « pessimiste » du carbone qui tient compte d'un taux d'échec possible.

L'estimation du stockage carbone est fait sur les 30 ans, conformément au LBC, avec validation finale au bout des 30 ans .

Cette temporalité de 30 ans est cohérente avec le temps de gestion forestier mais moins adapté à celuides entreprises. Le certificat est délivré à l'entreprise au premier audit à 5 ans.

L'association se demande comment gérer le cout des audits (à voir s'il faut les partages propriétaires/financeurs?).

Vérification et audition

En cours de mise en place pour accréditer plusieurs auditeurs. L'association se questionne également sur la mise en place d'un comité scientifique.

Association Aquitaine Carbone



Crédit photo Aquitaine Carbone

Opérateurs du dispositif

L'association Aquitaine Carbone a été créée en 2011 par quatre membres fondateurs : le Conseil Régional d'Aquitaine, le Centre Régional de la Propriété Forestière, l'Office Nationale des Forêts et la Caisse des Dépôts et Consignation. Puis en 2012, l'Union des Syndicats des Sylviculteurs d'Aquitaine et l'Union Régionale des Communes Forestières d'Aquitaine ont rejoint le conseil administration.

Bénéficiaires

Propriétaires forestiers.

Financeurs

Le modèle de l'association a récemment évolué suite à la création du Label Bas Carbone. Des nouveaux partenaires / acheteurs sont en cours de prospection en partenariat avec Bordeaux Métropole.

Types de projets éligibles

Séquestration de carbone

Projets s'inscrivant dans les périmètres des 3 méthodes forestières du Label Bas Carbone :

- reboisement des terres agricoles en déprise avec des essences adaptées,
- surface sabimées (peuplement dépérissant, essences épuisées, souches trop vieilles qu'on enlève et qu'on replante),
- changement d'itinéraire forestier (taillis, bois de mauvaise qualité, que l'on transforme en futaie, pour donner du bois d'œuvre).

INFORMATIONS

Contact :

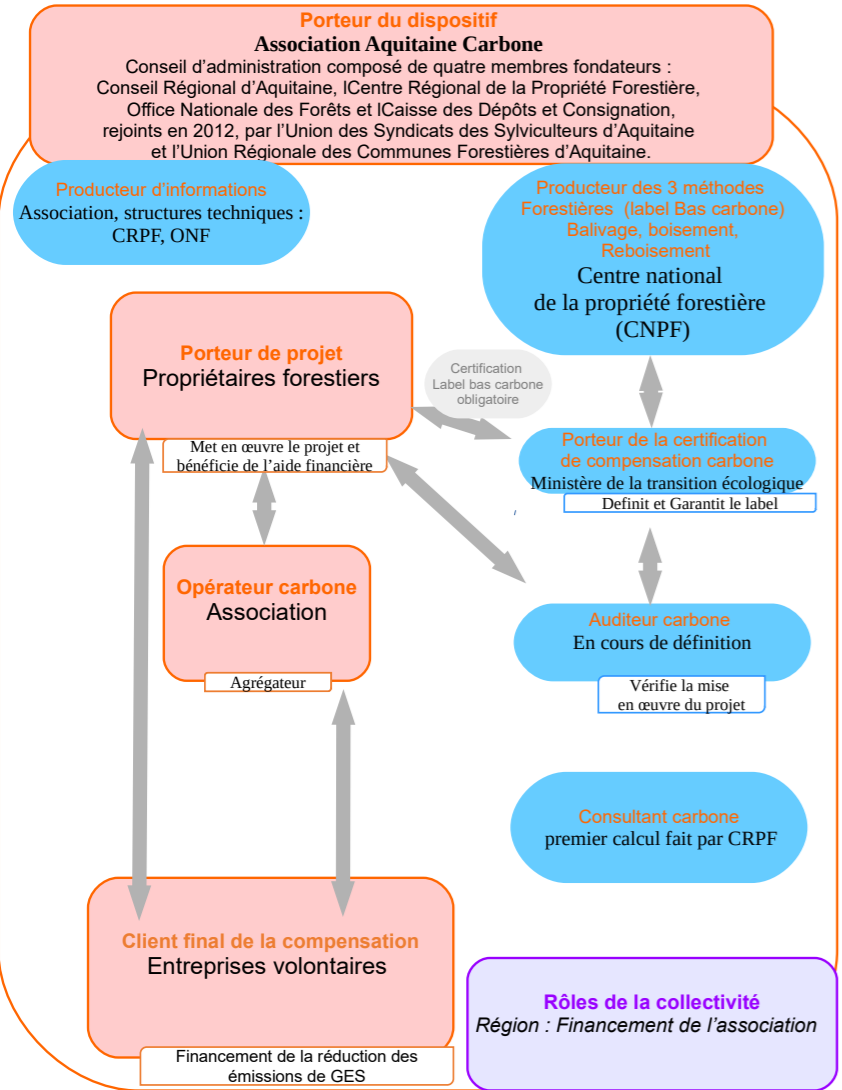
Odeline JACOB - Chargée de mission
Association Aquitaine Carbone
c/o Pôle de Compétitivité Xylofutur
Campus Bordeaux Sciences Agro
1 cours du Général de Gaulle - CS 40 201
33170 GRADIGNAN

Ressources :

<https://aquitaine-carbone.fr/>

Descriptif du dispositif

Association AQUITAINE CARBONE



Territoires et localisations des interventions

Le PNR Périgord Limousin.

Nombre de projet éligibles

Actuellement, en Nouvelle Aquitaine, une trentaine de projets sont prêts et en attente de financement.

Prix de la teqCO2

Entre 25€ et 30€. 15 % de ce montant revient à l'association. Le propriétaire forestier est financé à hauteur de 50 à 80 % de son besoin. Des complément de financement sont nécessaires car ces travaux forestiers mobilisent au démarrage de gros investissements.

L'association Aquitaine Carbone a été créée en 2011 suite aux tempêtes de 2009, sous l'impulsion de la Région Aquitaine, du CRPF Aquitaine, l'ONF, la CDC.

En 2019, l'association s'est intéressée aux méthodes LBC forêt et a souhaité se positionner comme agrégateur de projets carbone LBC.

L'objectif initial de l'association consistait à engager les propriétaires dans le reboisement à la suite des tempêtes de 2009, en recherchant une articulation avec le plan Chablis.

Le plan Chablis permettait un suivi technique des projets très précis (GIP – Carto forestière massif landais) et proposait ainsi en complément des aides de l'État, le contrat carbone, notamment pour les petites surfaces. Cette démarche initiale de mutualisation des deux dispositifs s'est heurtée à 2 difficultés car le critère de l'aditionnalité était difficile à obtenir. Le financement de compensation carbone intervenait après un financement conséquent (1500€ l'ha) de l'itinéraire forestier qui s'appuyait sur le plan Chablis (bois d'œuvre).

Cet ancien dispositif ne faisant pas assez levier pour la compensation carbone n'a pu aboutir à une labellisation.

Le nouveau dispositif s'appuie sur les méthodes forestières du Label Bas Carbone et sur l'expertise du CRPF qui emploie une salariée. La sensibilisation des propriétaires forestiers est assurée par les membres de l'association (campagne de sensibilisation en cours de préparation). La recherche de projets forestiers exige de lever certaines contraintes par exemple liées aux difficultés de débouchés du bois, à l'accessibilité, aux réticences de mise en gestion de leur forêt...

Il y a une demande importante des entreprises locales de soutenir des projets locaux (impact paysage et territorialisation) malgré une tonne carbone plus chère que pour des projets internationaux. Sur le secteur couvert par l'association, il ne sera, à priori, pas compliqué de trouver des financeurs, ces derniers voient en effet un intérêt de se démarquer avec le LBC.

La sélection des projets à financer est effectuée après une discussion en gré-à-gré entre le propriétaire, le financeur et l'association notamment en tenant compte des co-bénéfices environnementaux de la localisation et du besoin en terme de gestion forestière. Le propriétaire peut également faire évoluer son projet en fonction des attentes du financeur.

Label et méthode

- 3 méthodes forestière LBC :
- Boisement de terres non forestières
 - Reconstitution de peuplements dégradés
 - Conversion de taillis en futaie

Co-bénéfices environnementaux

Le choix de projets tient compte de co-bénéfices non quantifiés tels que la valorisation patrimoniale et paysagère, la préservation de la biodiversité, l'impact économique et la préservation des emplois, l'approche sociale (sensibilisation des écoliers..).

Autres indicateurs de suivi

Taux de réussite de la plantation par rapport à l'objectif initial de la trajectoire forestière envisagée. Cet itinéraire forestier précis sera fixé dans la convention et adaptable, à la charge du propriétaire.